PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six le jeudi 2 juillet à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 juin 2026, s'est réuni, en séance publique, à Caen (salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Madame CHAUVIN Emilie, Monsieur CHERON Denis, Madame COTHIER Edith, Monsieur CROTEAU Régis, Monsieur DELIQUAIRE Régis, Madame GODIER Edith, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEDAIN Philippe, Monsieur LEPAULMIER Jean, Madame MOUROCQ Angélique, Madame TURBATTE Béatrice, Monsieur VAUTIER Dominique, Madame VERNET-MORIN Camille.

Absents ou excusés :

Madame ABDESLAM Edith, Monsieur BERTAIL Etienne, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Madame LEROY Isabelle.

Autres excusés ayant donné pouvoir : Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine et Monsieur PAVLOVIC Nicolas a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean

Etaient également présents, Messieurs RAFFRAY Alban, Directeur Général des Services, DANIEL Jérôme, Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions et LEBARBIER Stéphane, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Energétique.

Secrétaire de séance : Monsieur LEPAULMIER Jean a été désigné secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 24 membres, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 17 membres et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation. Le Bureau Syndical valide, à l'unanimité, l'ajout du sujet relatif à la vente des CEE, étudié par la commission « Eclairage Public et Signalisation Lumineuse ».

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 5 juin 2026
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Marchés publics
- Transferts de compétences « IRVE », « Eclairage Public » ét « Signalisation Lumineuse »
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

Développement économique

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux

Eclairage public et signalisation lumineuse

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse –4ème tranche de travaux 2026 < 48 k€ TTC
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 4ème tranche de travaux 2026 ≥ 48 k€ HT
- Vente des Certificats d'Economie d'Energie - CEE

Ressources

- Principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics
- Présentation du guide interne des marchés publics
- Présentation du guide pratique des marchés publics à destination des entreprises
- Mise à jour de l'organigramme des services au 1er septembre 2026
- Ajustement du tableau des effectifs – Modifications et créations de postes

Mobilités bas carbone

- 4ème modification du schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) – 2026
- Aide financière pour la création de bornes de recharge hors SDIRVE : FEUGUEROLLES BULLY – RYES

Transition Energétique

- Réalisation d'un nouveau projet dans le cadre du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de Valdallière
- Constitution du comité de pilotage SEM EnR

Travaux sur les réseaux publics d'électricité

- Programme d'effacement coordonné des réseaux –5ème Tranche 2026
- Programme de raccordement au réseau public d'électricité – 5ème tranche 2026
- Travaux réalisés par les lotisseurs privés sous mandat du SDEC ÉNERGIE (pour la desserte intérieure de lotissements privés)
- Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat pour compte de tiers (collectivités)
- Evolution des contrats d'aménagement des petites communes rurales (APCR/APCR+) en conventions

Sensibilisation, services aux usagers et précarité énergétique

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA et CDHAT
- Avenant n°3 à la convention départementale de partenariat pour la gestion du dispositif solidarité énergie du fonds de solidarité pour le logement pour 2026 (FS2E - ex FSE)

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2026

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2026, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2026 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 5 juin dernier, en vertu des délégations du Comité Syndical du 18 mai 2026 :

Objet		
Transition Energétique	Avenant n°1 à la convention PROGRES 2023 pour le financement de travaux de rénovation énergétique des établissements scolaires - Pont d'Ouilly – Prolongation du délai de réalisation des travaux d'un an.	
Mobilité durable	Aides financières	Pour l'achat de 5 vélos à assistance électrique CCAS de Blainville-sur-Orne
		Pour l'achat d'un véhicule d'occasion utilitaire pour les besoins de la CC du Pays de Honfleur et Beuzeville
		Pour l'achat d'un véhicule électrique sans permis neuf - Commune de Graye-sur-Mer
	Avenant n°2 à la convention relative à la mise en place d'un service d'autopartage avec l'utilisation de bornes MobiSDEC avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise - Mise à disposition d'un 3ème point de charge.	
Sensibilisation, services aux usagers et précarité énergétique	Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ANBDD, Rivières & Bocages et la commune de Valdallière pour l'organisation d'un DDTour sur le thème : « La filière bois-énergie, un levier de transition du Bocage Virois : plantation, valorisation économique et insertion »	

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 5 juin 2026.

MARCHES PUBLICS

- Résultat d'une consultation, nécessitant délibération – Procédure formalisée avec montants supérieurs aux seuils européens

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'approuver la proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 juin 2026 et d'attribuer le marché de fourniture de luminaires led peints pré-cablés, certifiés zhaga d4i pour éclairage routier ou résidentiel à l'entreprise COMATELEC SCHREDER pour un montant du DQE de 409 100,00 € HT.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE la conclusion du marché avec l'entreprise COMATELEC SCHREDER pour un montant du DQE de 409 100,00 € HT ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à signer le marché ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution, y compris les éventuels avenants ;*
- *CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical.*

- Sous-traitances :

Dans le cadre de ses marchés, Madame la Présidente rappelle que le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité - 2026				
Lots	**Titulaire**	**Sous-Traitants**	**Nature des prestations sous-traitées**	**Montant HT**
5 - CC Pré-Bocage intercom, CC Intercom de la Vire au Noireau, CC Vallée de l'Orne et de l'Odon	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX OMEXOM	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés	8 302,00 €
4 - CC Val-Ès-Dunes, CC Cingal Suisse Normande, CC du Pays de Falaise	RESEAUX ENVIRONNEMENT	SPIE CITYNETWORKS	Travaux de raccordement	28 111,41 €
3 - CC Coeur-Côte-Fleurie, CC du Pays de Honfleur et Beuzeville, CC Terre d'Auge, CA de Lisieux-Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT	SPIE CITYNETWORKS	Extension électrique	7 000,00 €

Travaux souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communication et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2026				
Lots	**Titulaire**	**Sous-Traitants**	**Nature des prestations sous-traitées**	**Montant HT**
1 - CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + **TEIM**	EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST	Réfections de tranchées	60 000,00 €
2 - CC Bayeux Intercom				60 000,00 €
12 - CU Caen la Mer Est				60 000,00 €
17 - CC Intercom de la Vire au Noireau				60 000,00 €
6 - CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX OMEXOM	BLANCHARD MENUISERIE	Préparation pour passage de câbles sur le bardage	506,00 €
7 - CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + **SPIE CITYNETWORKS**	SATO	Travaux de réfection de tranchée	20 000,00 €
8 - CC Coeur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville				20 000,00 €
11 - CC Val Es Dunes				20 000,00 €

Travaux souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communication et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2024				
Lots	**Titulaire**	**Sous-Traitants**	**Nature des prestations sous-traitées**	**Montant HT**
9a - CC Terre d'Auge	**RESEAUX ENVIRONNEMENT** + SPIE CITYNETWORKS	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forage - 2024	20 284,00 €
10a - CA Lisieux Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT + **SPIE CITYNETWORKS**	SATO	Travaux de réfection de tranchée	20 000,00 €
9a - CC Terre d'Auge				20 000,00 €
9a - CC Terre d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + **SPIE CITYNETWORKS**	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forage	41 561,40 €

Travaux et maintenance EP / SL 2024				
Lots	**Titulaire**	**Sous-Traitants**	**Nature des prestations sous-traitées**	**Montant HT**
4 - CAEN NORD - CAEN EST	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT	MILECLAIR	Nettoyage de 817 mâts de lampadaires dans le secteur du Calvados	6 160,18 €
5 - PAYS D'AUGE NORD	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT	MILECLAIR	Nettoyage de 802 mâts de lampadaires dans le secteur du Calvados	6 047,08 €
6 - LISIEUX - VAL ES DUNES - PAYS DE FALAISE	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT	MILECLAIR	Nettoyage de 794 mâts de lampadaires dans le secteur du Calvados	5 986,76 €

Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'atelier municipal de Bernières-sur-Mer			
Titulaire	**Sous-Traitants**	**Nature des prestations sous-traitées**	**Montant HT**
CONFORTHERMIC	LA CHARPENTERIE NORMANDE	Travaux de renforcement de charpente	10 850,00 €

Supervision, exploitation et maintenance d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables			
Titulaire	**Sous-Traitants**	**Nature des prestations sous-traitées**	**Montant HT**
LOAD STATIONS + RESONANCE	E-VOLTA	Mise à jour de bornes IRVE et mise en service	800,00 €
SAS LOAD STATIONS	SELCA SOC ELECT CONTROLE AUTOMATISME	Mise à jour de bornes IRVE et mise en service	800,00 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

TRANSFERT DE COMPETENCES : « IRVE », « ECLAIRAGE PUBLIC » ET « SIGNALISATION LUMINEUSE »

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1er janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 5 juin 2026 :

Compétence	Collectivité	Date de la délibération	Valeur de l'actif à la date du transfert
ECLAIRAGE PUBLIC	Cordebugle	5 juin 2026	0 €
SIGNALISATION LUMINEUSE	Port-en-Bessin-Huppain	9 février 2026	A définir par délibérations concordantes ultérieures
IRVE	Mutrécy	20 mai 2026	0 €

Les communes de Cordebugle et de Mutrécy ne possèdent pas d'actif relevant des compétences « Eclairage Public » et « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables » qu'elles souhaitent respectivement transférer, il est proposé de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date des transferts.

Une fois adoptés, ces transferts porteront le nombre de transferts des compétences à :

- 466 (456 communes + 10 EPCI) pour l'éclairage public,
- 51 communes pour la signalisation lumineuse,
- 238 (237 communes + 1 EPCI) pour l'IRVE.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Eclairage Public », visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour la commune de Cordebugle ;*
- *DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Eclairage Public », de la commune de Cordebugle s'élève à 0 € ;*
- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse », visée à l'article 3.5 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour la commune de Port-en-Bessin-Huppain ;*
- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour la commune de Mutrécy ;*
- *DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », de la commune de Mutrécy s'élève à 0 € ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

ACTUALITES

➢ **Désignation des vice-présidents en charge des commissions internes**

Les commissions internes se sont réunies pour la première fois, sur convocation de Madame la Présidente sur la période du 22 au 26 juin dernier.

Conformément au règlement intérieur des assemblées du SDEC ÉNERGIE, elles ont chacune été invitées à désigner un vice-président qui pourra les convoquer et les présider si Madame la présidente est absente ou empêchée.

Les élus du Bureau Syndical, ainsi désignés pour assurer la vice-présidence des commissions internes sont :

Commission interne	Membre du Bureau Syndical
Développement économique	Jean-Yves HEURTIN
Concessions électricité et gaz	Rémi BOUGAULT
Finances	Marc LECERF
Eclairage public et signalisation lumineuse	Jean-Luc GUILLOUARD
Ressources	Jean LEPAULMIER
Mobilités bas carbone	Florence COTHIER
Transition énergétique	Camille VERNET-MORIN
Travaux sur les réseaux publics d'électricité	Philippe LEDAIN
Sensibilisation, Service aux usagers et précarité énergétique	Isabelle LEROY

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

Arrivée de Monsieur Marc LECERF.

➢ Retour sur le webinaire de présentation de la Commission Consultative pour la Transition Energétique

Comme annoncé à l'occasion du Comité Syndical du 11 juin dernier, un webinaire de présentation de la Commission Consultative pour la Transition Energétique a été proposé le 1er juillet 2026, à l'ensemble des représentants au Comité Syndical susceptibles de candidater pour intégrer le collège du SDEC ÉNERGIE.

21 élus ont participé à ce temps de présentation et d'échange et 16 candidatures ont d'ores et déjà été enregistrées.

Les élus du Bureau Syndical intéressés pour rejoindre cette commission et qui ne se seraient pas déjà manifestés, sont invités à faire acte de candidature auprès de la Direction (direction@sdec-energie.fr).

Monsieur le Directeur Général des Services précise qu'un parallélisme des formes avait été mis en place sur le précédent mandat consistant à désigner, parmi les représentants au Comité Syndical, 2 représentants du collège du SDEC par territoire mais compte tenu de la désignation par les EPCI d'un certain nombre d'élus déjà représentants au Comité Syndical, ce parallélisme sera difficilement réalisable.

Monsieur Rémi BOUGAULT, invité à témoigner de son expérience au sein de cette instance à l'occasion du Webinaire, a rappelé que pendant ce mandat, il n'est pas nécessaire de s'inscrire à tous les groupes de travail créés par la commission.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➢ Echéancier 2026

L'échéancier des prochaines instances intéressant les membres du Bureau Syndical est remis sur table et sera renvoyé par mail à l'ensemble des élus, à l'issue de la séance.

Madame la Présidente attire l'attention de chacun sur le fait que le Bureau Syndical initialement prévu le 18 septembre est décalé au 25 septembre 2026.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➢ Rappel des différentes catégories de communes

Comme Madame la Présidente s'y était engagée à l'occasion du Bureau Syndical du 5 juin dernier, elle invite Monsieur le Directeur Général des Services à préciser les différents types de classement des communes :

- Pour définir leur caractère URBAIN ou RURAL : grille de densité de l'INSEE (7 niveaux – de grands centres urbains à rural à habitat très dispersé – les 4 premières catégories étant urbaines et les 3 dernières, rurales). C'est ce critère qui permet de définir l'éligibilité des projets aux aides du FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) : (niveaux 5 à 7 – Communes rurales)
- Pour la perception ou non de l'accise sur l'électricité : le critère retenu est celui de la Population de la commune (< ou > à 2000 habitants). Pour l'éligibilité des projets aux aides du SDEC ÉNERGIE : 3 catégories en fonction du reversement ou non de l'accise (A, B et C) :
 - Les communes « A » sont les communes qui perçoivent directement l'accise sur l'électricité.
 - Les communes « B » sont les communes, pour lesquelles, le SDEC ÉNERGIE perçoit l'accise sur l'électricité ; communes qui se répartissent en deux sous catégories :
 - Les communes B1, bénéficiant d'un reversement de l'accise sur l'électricité de 50%.
 - Les communes B2, ne bénéficiant d'aucun reversement de l'accise sur l'électricité par le SDEC ÉNERGIE.
 - Les communes « C », sont les communes rurales, pour lesquelles le SDEC ÉNERGIE perçoit l'accise sur l'électricité sans reversement à la commune.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que lorsqu'il existe un syndicat intercommunal, exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité est perçue par le syndicat en lieu et place de l'ensemble des communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants, ou dans lesquelles la taxe est perçue par le syndicat au 31 décembre 2010 selon le principe de cristallisation.

Ce système jamais remis en cause par la Préfecture, l'est aujourd'hui, entrainant une perte de recettes pour l'année 2025 de plus de 300 000 € pour 3 communes.

Après audience et sans réponse aux questions complémentaires posées par le syndicat, l'affaire a été portée devant le Tribunal Administratif de Caen.

Si le Syndicat n'obtient pas gain de cause, il pourra chaque année, si des communes passent le seuil des 2 000 habitants, perdre encore un peu plus de taxe.

- Pour définir la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique : le caractère urbain ou rural et la perception ou non de l'accise par le syndicat permettent de classer les communes en 3 catégories (A, B et C) :

 A = communes urbaines, qui perçoivent l'accise,
 B = communes urbaines pour lesquelles le SDEC ÉNERGIE perçoit une partie de la taxe,
 C = communes rurales.

Une réflexion sera menée pour simplifier la lecture de l'attribution des aides du SDEC ÉNERGIE.

Monsieur Jean LEPAULMIER suggérant que ces précisions soient communiquées également à l'ensemble des représentants du Comité Syndical, Madame la Présidente s'engage à inscrire cette présentation à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

TRAVAUX DES COMMISSIONS INTERNES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission réunie le 25 juin 2026 et qui nécessitent une délibération du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet cette liste de nouveaux projets à l'approbation du Bureau Syndical.

A noter que pour le dossier relatif à l'alimentation d'une ferme sur la commune de Valorbiquet (commune déléguée de Tordouet), le Bureau Syndical confirme que l'aide était soumise à la fourniture d'une attestation MSA.

Ladite attestation n'ayant pas été transmise malgré plusieurs relances, l'aide est reportée.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour les 10 projets proposés relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux ou intercommunaux, pour un montant de 214 785,65 € HT pour les extensions du réseau (dont Part Couverte par le Tarif – PCT) et de 37 741,85 € HT pour le renforcement du réseau ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission réunie le 24 juin 2026 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 4EME TRANCHE DE TRAVAUX 2026 < 48 K€ TTC

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la liste des opérations engagées dans la 4ème tranche 2026, dont les coûts sont inférieurs à 40 k€ HT :

PROGRAMME TRAVAUX		NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
Eclairage Public	Extension / Renouvellement	369	974 877 €
	R30 : renouvellement des foyers de plus de 30 ans	10	115 773 €
	Programme 100% LED	10	202 131 €
Signalisation Lumineuse		8	68 783 €
TOTAL		**397**	**1 361 564 €**

La liste détaillée des opérations a été adressée aux élus en amont de la séance.

Le Bureau Syndical prend acte de cette tranche de travaux < 48k€ TTC.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 4EME TRANCHE DE TRAVAUX 2026 ≥ 48 K€ TTC

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical la quatrième tranche de travaux pour la réalisation des projets suivants :

Programme travaux	COLLECTIVITE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Extension / renouvellement (Eclairage Public)	BENERVILLE-SUR-MER		RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES AVENUE DU LITTORAL : PROGRAMME 2026	50 447 €
	CU CAEN LA MER	VERSON	EXTENSION RUE DE LA CROIX BEAUJARD	56 138 €
	MOUEN		MISE EN PLACE ECLAIRAGE SOLAIRE IMPASSE ROUTE DE BRETAGNE	57 064 €
	BLAINVILLE-SUR-ORNE		MISE EN PLACE DE CONTROLEURS DE TELEGESTION (31 ARMOIRES)	76 356 €
	CC COEUR DE NACRE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	AMENAGEMENT MEDIATHEQUE ET SIEGE COMMUNAUTAIRE	84 331 €
TOTAL				**324 336 €**
Renouvellement des foyers de plus de 30 ans (R30)	HERMANVILLE-SUR-MER		RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	77 766 €
	BAYEUX		RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE ARMOIRE 48 AMENAGEMENT CYCLABLE	95 839 €
	DIVES-SUR-MER		RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30 : CAMPAGNE 1	178 597 €
TOTAL				**352 202 €**
Vidéo Protection (VP)	LA VESPIERE-FRIARDEL		MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION	169 565 €
	HOULGATE		CREATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION	179 124 €
TOTAL				**348 689 €**
MONTANT TOTAL DES 10 PROJETS				**1 025 227 €**

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOPTE la quatrième tranche de travaux d'éclairage public 2026 ≥ 48 000 € TTC (Extension-Renouvellement, renouvellement des foyers de plus de 30 ans et vidéo protection) pour un montant de 1 025 227 € TTC ;*
- *DIT les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rattachant.*

VENTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE - CEE

Comme annoncé en début de séance, Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical d'accepter la vente du stock de CEE 2023-2024, étudiée par les membres de la commission « Eclairage Public et Signalisation Lumineuse » de ce 25 juin.

Pour rappel, le principe des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ; institué par la loi du 13 juillet 2005, repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les "obligés"). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Suite à la consultation lancée par le SDEC ÉNERGIE pour la vente du stock de ses CEE 2023 – 2024, émanant d'investissements sur le réseau d'éclairage public et de travaux de rénovation énergétique, cinq sociétés ont remis une offre dans les délais impartis.

La décision de contractualiser se fait en fonction du prix d'achat.

Madame la Présidente propose de retenir la société la mieux disante, à savoir : ACT COMMODITES, pour un montant de 294 979, 67 €.

Les dispositions de cette vente sont précisées dans le contrat cadre d'achat dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie et son contrat d'application, communiqués aux élus.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE de retenir la proposition d'achat par la société ACT COMMODITES des certificats d'économies d'énergies du SDEC ÉNERGIE, pour un montant de 294 979,67 € ;*
- *APPROUVE les dispositions du contrat cadre d'achat et du contrat d'application correspondant ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer le contrat cadre d'achat et le contrat d'application correspondant, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

RESSOURCES

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge des ressources, présente les travaux de la commission, réunie le 24 juin 2026 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

➢ Assurances et marchés publics

PRINCIPALES OBLIGATIONS APPLICABLES DANS LE CADRE DE LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Pour rappel, dans le cadre de la gestion de ses achats, et en tenant compte de l'évolution des seuils de passation des marchés publics, le SDEC ÉNERGIE a souhaité élaborer un document faisant état des principales obligations pour tous types de marchés (pièces de la consultation, publicité, délai de consultation, possibilité de négocier, etc....).

Ce document, retraçant les principales obligations en matière de marchés de fournitures, de services et de travaux a été adopté, dans sa dernière version, par le Bureau Syndical du 13 mars 2026. Cependant, le renouvellement des instances du syndicat a conduit à l'attribution de nouvelles délégations, rendant nécessaire la mise à jour du document.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical, dans un souci de sécurité juridique et de bonne administration, de prévoir que le document interne s'applique par référence aux textes en vigueur, et puisse être actualisé à droit constant, notamment en cas de modification des seuils européens, sans qu'il soit nécessaire de soumettre chaque évolution réglementaire à une nouvelle délibération du Bureau Syndical.

Les mises à jour, de nature strictement réglementaire proposées ne remettent pas en cause les principes du document validés par le Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOPTE le document « Principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics », annexé à la présente délibération, lequel s'applique par référence aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles relatives aux seuils européens de procédure, telles que modifiées ultérieurement,*
- *ADOPTE l'actualisation du document précité, à droit constant, afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires, notamment des modifications des seuils européens applicables aux marchés publics, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle délibération du Bureau Syndical,*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PRESENTATION DU GUIDE INTERNE DES MARCHES PUBLICS

Dans le cadre de la gestion de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a souhaité élaborer un document permettant de renforcer la sécurisation juridique des procédures de commande publique mises en œuvre en disposant d'un document de référence interne visant à harmoniser les pratiques des services, à préciser les modalités d'organisation des achats et à favoriser le respect des principes de la commande publique.

Le guide interne, transmis aux élus avec leur convocation, recense les procédures, méthodes, outils et recommandations destinés à accompagner les agents et services dans la préparation, la passation et le suivi de l'exécution des marchés publics :

- Comprendre le cadre (statut du SDEC ÉNERGIE, principes de la commande publique, seuils et procédures),
- Définir le besoin (analyse du besoin, approche fonctionnelle, achat durable),
- Choisir la procédure adaptée,
- Conduire la consultation (préparation du dossier, publicité et mise en concurrence, analyse des offres),
- Exécuter et suivre le marché,
- Respecter la gouvernance interne,
- Sécuriser les pratiques.

Ce guide constitue un document d'organisation interne dépourvu de caractère réglementaire qui ne saurait avoir pour effet de déroger aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

PRESENTATION DU GUIDE PRATIQUE DES MARCHES PUBLICS A DESTINATION DES ENTREPRISES

L'accès des entreprises à la commande publique constitue un enjeu majeur pour le développement économique local et pour la bonne concurrence entre les opérateurs économiques. Il semble donc dans l'intérêt de tous de leur mettre à disposition un document pédagogique présentant les principales règles applicables aux procédures de passation des marchés publics conduites par le Syndicat.

Le guide, joint en annexe de la note de synthèse adressée aux élus avant la réunion, a ainsi pour objet de faciliter la compréhension des procédures de consultation, des modalités de réponse aux marchés publics et des bonnes pratiques attendues des candidats :

- Comprendre les règles (principes fondamentaux, types et procédures de marchés),
- Identifier les opportunités (veille, sourcing, analyse du besoin),
- Évaluer sa capacité à répondre (compétences, moyens, risques),
- Construire une offre performante,
- Déposer sa réponse,
- Comprendre la sélection (analyse des offres, critères d'attribution, notification),
- Exécuter et sécuriser le marché (sous-traitance, facturation et paiement, gestion contractuelle).

Ce document constitue un outil d'information et d'accompagnement sans portée réglementaire qui ne saurait se substituer aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ni aux documents de consultation propres à chaque marché.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➢ Ressources Humaines

MISE A JOUR DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES AU 1ER SEPTEMBRE 2026

L'organigramme est une représentation schématique de la collectivité permettant de voir son organisation, ses domaines d'intervention, son personnel, les relations hiérarchiques, la place et les rôles de chacun.

Il peut évoluer et doit être mis à jour autant que de besoin.

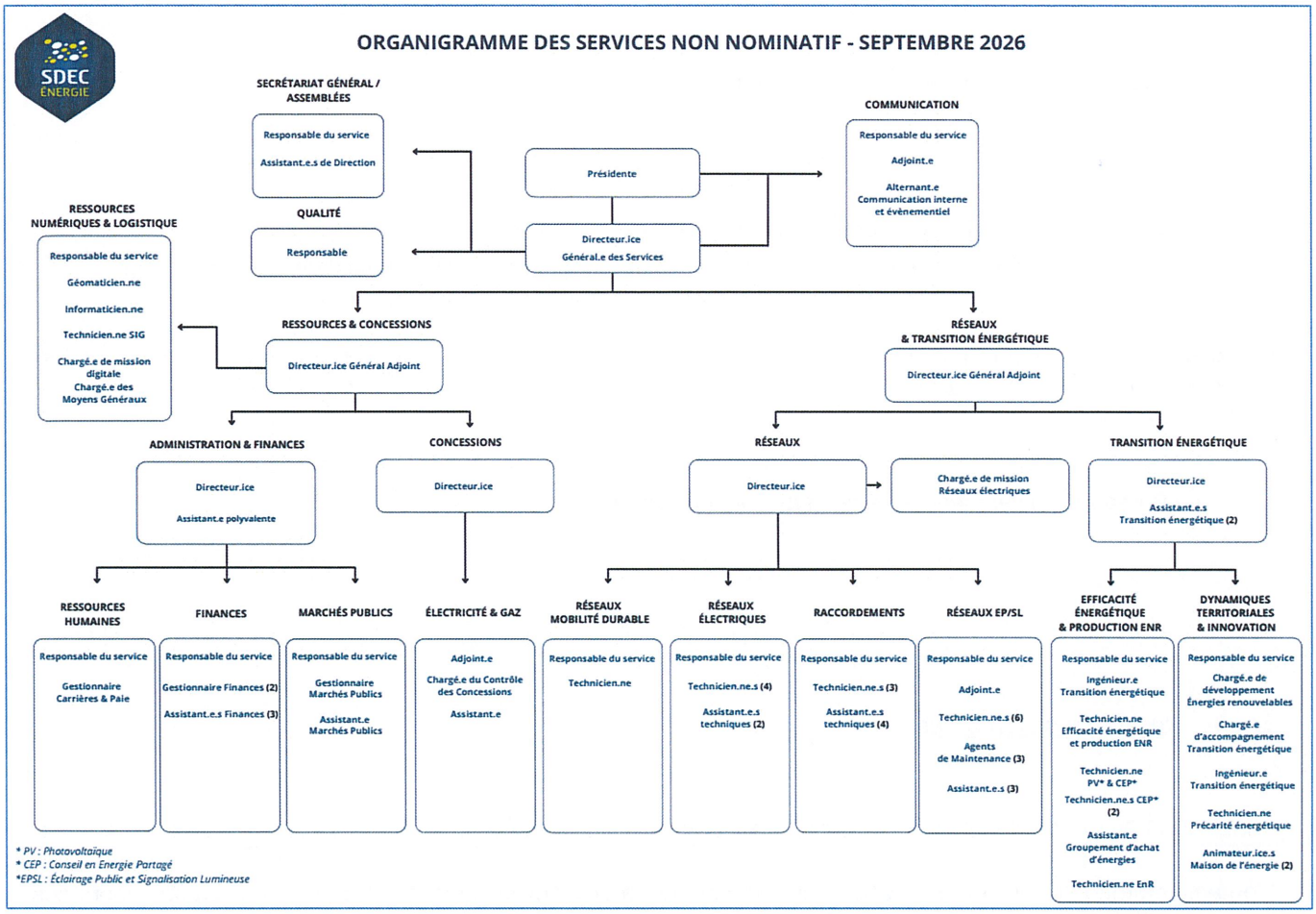
Ainsi, au regard du développement des activités du syndicat et de changements dans l'organisation de certains services, des ajustements dans l'organigramme doivent être apportés.

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'en moins de 15 ans, les effectifs du Syndicat sont passés de moins de 50 à plus de 80 agents.

Une mise à jour, portant sur les services suivants, sera ainsi proposée au 1er septembre 2026 :

- La Direction « Réseaux » est modifiée à la suite du départ en retraite du Directeur au 1er septembre 2026 : 2 services distincts sont ainsi créés, pilotés chacun par un responsable de service ; un chargé de mission Réseaux électriques est rattaché directement au Directeur Réseaux.
- Un 3ème poste de mainteneur est ajouté au service Eclairage public/Signalisation Lumineuse,
- Un 2nd poste d'Assistant est ajouté pour la Direction Transition Energétique,
- Un poste de gestionnaire est ajouté au service Finances,
- L'organisation du service Dynamiques Territoriales et Innovation est actualisée.

Après présentation de l'organigramme des services au Comité Social Territorial réuni le 23 juin 2026, puis en Commission « Ressources » le 24 juin 2026, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'approuver l'organigramme présenté :



Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'approuver le nouvel organigramme des services,*
- *DECIDE que ce nouvel organigramme entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2026,*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS ET CREATIONS DE POSTES

Pour permettre l'évolution de carrière des agents par le dispositif de l'avancement de grade et de la promotion interne et la prise en charge du développement de l'activité des services, le SDEC ÉNERGIE doit ajuster le tableau des effectifs.

Madame la Présidente propose donc aux membres du Bureau Syndical :

- pour permettre 4 avancements de grades au titre de l'année 2026, l'évolution des postes permanents suivants :

Service	Intitulé du poste	Grade actuel	Grade proposé
Ressources Numériques et Logistique*	Chargé/e de mission digitale	Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe
Eclairage public / Signalisation lumineuse	Technicien/ne	Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe
Efficacité énergétique et production EnR	Technicien/ne	Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe
EP/SL	Assistant/e	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe

**Parallèlement à l'évolution de carrière, le tableau des effectifs devra être mis à jour pour acter la mobilité interne de l'agent occupant le poste de Chargé/e de mission digitale, auparavant rattaché au service Finances en tant qu'adjoint de service.*

- pour permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne, la création du poste suivant :

Type d'emploi	Direction	Métier	Grade
Emploi permanent	Réseaux	Chargé/e de mission Réseaux électriques	Ingénieur territorial

A noter que la création de l'emploi permanent conduira à la suppression du poste de technicien occupé par l'agent.

- pour répondre au besoin de renforcer la Direction des concessions, la création des postes suivants :

Type d'emploi	Direction	Métier	Cadre d'emploi / Grades
Emploi permanent	Concessions	Chargé/e de contrôle de concession	Attaché / Ingénieur territorial Rédacteur / technicien territorial
Emploi non permanent / Contrat de projet de 2 ans	Concessions	Chargé/e de contrôle de concession	Attaché / Ingénieur territorial Rédacteur / technicien territorial

A noter que la création de l'emploi permanent à vocation à se substituer à un poste actuellement occupé.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE de prendre en compte les adaptations de l'organigramme des services, dues au développement de l'activité des services et à l'évolution de carrière des agents et :*
 - *de mettre à jour l'intitulé du poste permanent d'adjoint Finances, créé par délibération du 30 juin 2017, en Chargé/e de mission digitale et de l'ouvrir au grade de rédacteur principal de 1ère classe, à compter du 1er août 2026 ;*
 - *d'ouvrir le poste permanent de Technicien/ne au service Eclairage public – Signalisation lumineuse, créé par délibération du 30 juin 2017, au grade de technicien principal de 1ère classe, à compter du 1er août 2026 ;*
 - *d'ouvrir le poste permanent de Technicien/ne au service Efficacité énergétique et production EnR, créé par délibération du 2 décembre 2016, au grade de technicien principal de 1ère classe, à compter du 1er août 2026 ;*

- *d'ouvrir le poste permanent d'Assistant/e au service Eclairage public – Signalisation lumineuse, créé par délibération du 6 décembre 2019, au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à compter du 1er août 2026 ;*
- *de créer un emploi permanent de « Chargé/e de mission Réseaux électriques » à la Direction Réseaux au grade d'Ingénieur territorial, à compter du 1er septembre 2026 ;*
- *de créer un emploi permanent de « Chargé/e de contrôle de concessions » à la Direction Concessions » aux grades d'Attaché et Ingénieur territorial et dans les cadres d'emplois des Rédacteurs et Techniciens territoriaux ;*
- *de créer un emploi non-permanent, dans le cadre d'un contrat de projet de 2 ans, pour exercer la mission de « Chargé/e de contrôle de concessions », à la Direction Concessions aux grades d'Attaché et Ingénieur territorial et dans les cadres d'emplois des Rédacteurs et Techniciens territoriaux, en vue d'absorber le retard cumulé dans les missions de contrôle de concession (production de rapports de contrôle) ;*

– *DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence ;*

– *DECIDE d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur les postes permanents lorsque les besoins des services ou la nature de fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique ;*

– *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*

– *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

MOBILITES BAS CARBONE

Madame Florence COTHIER, Vice-Présidente en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission réunie le 22 juin 2026 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

4EME MODIFICATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE) – 2026

Madame la Vice-Présidente présente les nouvelles demandes d'intégration et de modification du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.

Les demandes de nouvelles bornes sont présentées comme suit :

Date de la demande	Collectivités	Demande	Observations	Puissance Points de charge (PDC)
06/05/2026	TRACY-SUR-MER	Intégration au SDIRVE 2026	Prévue initialement dans le SDIRVE 2023	30 kVA
03/06/2026	FEUGUEROLLES BULLY	Intégration au SDIRVE 2026	Intégration au SDIRVE en raison de la présence d'équipements collectifs : mairie, salles des fêtes, médiathèque et de l'installation d'une superette	30 kVA
30/04/2026	RYES	Intégration au SDIRVE 2026	Intégration au SDIRVE en raison de la présence d'un axe de transit important, d'une attractivité touristique et d'une typologie d'habitat non adaptée à la recharge chez soi	7 ou 30 kVA

Le tableau ci-dessous précise les demandes de modification de bornes déjà prévues dans le SDIRVE 2026 :

Date de la demande	Collectivités	Demandes	Observations	Puissance Points de charge (PDC)
26/05/2026	CABOURG	Changement de 7kva en 30 kva	Forte demande des usagers et touristes	30 kVA
28/05/2026	CROISILLES	Changement de 7kva en 30 kva	Déplacement de la mairie au niveau de l'emplacement de cette borne et présence de la RD 562	30 kVA
19/05/2026	HERMIVAL-LES-VAUX	Augmentation du nombre de pdc de 1 à 2 en 7 kva	Gites, école et logements avec clients potentiels	2 PDC de 7 kVA
20/04/2026	PIERREPONT	Changement de 7kva en 30 kva	RD 511 et nombreuses demandes des administrés et pas d'autres bornes aux alentours	30 kva

Au vu des modifications présentées, le SDIRVE 2026 se répartirait de la façon suivante :

Puissance	Lentes	Normales	Rapides	TOTAL
Nombre de bornes	23	72	22	117
Nombre de points de charge	29	144	44	217

Madame la Présidente soumet ces propositions à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE la demande d'intégration au Schéma Directeur des IRVE pour le programme 2026 de la borne de Tracy-sur-Mer ;*
- *REJETTE les demandes d'intégration au Schéma Directeur des IRVE pour le programme 2026 des bornes de Feuguerolles-Bully et de Ryes, pour lesquelles une aide financière sera proposée ;*
- *ACTE les quatre modifications apportées au Schéma Directeur des IRVE pour le programme 2026, demandées par les communes de Cabourg, Croisilles, Hermival-les-Vaux et Pierrepont ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AIDE FINANCIERE POUR LA CREATION DE BORNES DE RECHARGE HORS SDIRVE : FEUGUEROLLES BULLY – RYES

Comme évoqué à l'instant, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes suivantes d'intégration au Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques suivantes, non prévues dans le SDIRVE 2023/2027 :

Collectivité	Demande	Puissance Points de charge (PDC)
FEUGUEROLLES BULLY	En raison de la présence d'équipements collectifs : mairie, salles des fêtes médiatiques, et de l'installation d'une superette	30 kVA
RYES	En raison de la présence d'un axe de transit important, d'une attractivité touristique et d'une typologie d'habitat non adaptée à la recharge chez soi	7 ou 30 kVA

Il est rappelé que, dans le cadre du SDIRVE, le SDEC ÉNERGIE prend en charge 100 % des frais liés à l'investissement et au fonctionnement des bornes.

Aussi, considérant qu'aucun élément probant ne justifiait l'ajout de ces bornes au SDIRVE, le Bureau Syndical a décidé de rejeter les demandes d'intégration au SDIRVE des bornes des communes de Feuguerolles-Bully et de Ryes et propose d'accompagner l'installation de ces nouvelles infrastructures par une aide financière conformément au guide des aides et contributions 2026, à savoir 20% du coût de l'investissement et du fonctionnement.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *CONFIRME le rejet des demandes d'intégration au Schéma Directeur des IRVE pour le programme 2026 des projets de bornes des communes de Feuguerolles-Bully et de Ryes ;*
- *DECIDE d'accorder une aide de 20 % sur l'investissement et le fonctionnement pour ces projets ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRANSITION ENERGETIQUE

Madame Camille VERNET-MORIN, Vice-Présidente en charge de la Transition Energétique, présente les travaux de la commission réunie le 22 juin 2026 et qui nécessitent une délibération du Bureau Syndical.

REALISATION D'UN NOUVEAU PROJET DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ENERGIES RENOUVELABLES » DE VALDALLIERE

Madame la Vice-Présidente rappelle que, dans le cadre de la sollicitation de la commune de Valdallière pour la réalisation d'une nouvelle opération consistant à installer une chaufferie biomasse sur le centre de loisirs (puissance de 28 KW, consommation utile EnR estimée : ± 39 MWh), une étude d'opportunité a été réalisée par le syndicat en janvier 2025 et une demande de Contrat patrimonial de développement des EnR thermiques déposée en mars 2026 auprès de l'ADEME.

Le site a été visité par des entreprises de travaux qui ont confirmé la faisabilité technique de l'opération et estimé l'enveloppe financière de l'opération inférieure à 45 000 €.

Conformément au guide des contributions et aides financières, la participation financière du SDEC ÉNERGIE au projet sera donc de 30 % avec un plafond établi à : 45 000 x 30 % = 13 500 €.

Des financements complémentaires sont demandés :

- Aide régionale IDEE Action production d'énergies renouvelables,
- Aide de l'ADEME dans le cadre de la demande du nouveau contrat patrimonial du SDEC ÉNERGIE.

Les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) pourront éventuellement être valorisés. La collectivité bénéficiaire de l'installation pourra se voir reverser une partie de cette valorisation si cela devenait nécessaire pour respecter son reste à charge estimé dans le cadre de la note d'opportunité à 16 351 €.

Le plan de financement de l'opération est ainsi estimé comme suit :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	
Nature de dépense	*Montant HT*
Génie civil (chaufferie, silo, etc.)	7 260,00 €
Process Bois (chaud. & access.)	16 114,00 €
Ballon hydro-accumulation	1 446,00 €
Hydraulique, électricité et régul.	6 891,00 €
Fumisterie	2 815,00 €
Nacelle, percements, électricité	5 974,00 €
Divers et imprévus	4 500,00 €
TOTAL HT	**45 000,00 €**

RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Source de financement	*Montant HT*	*Taux (en %)*
AIDES PUBLIQUES		
ADEME	8 904,00 €	19,79%
Région Normandie	6 905,20 €	15,34%
Autres financements :		
Commune de VALDALLIERE	15 690,80 €	34,87%
Sous-total aides publiques	**31 500,00 €**	**70,00%**
AUTOFINANCEMENT DU SDEC ÉNERGIE		
Fonds propres ou emprunts	13 500,00 €	30,00%
TOTAL HT	**45 000,00 €**	**100%**

Madame la Présidente soumet la validation de ce plan de financement à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

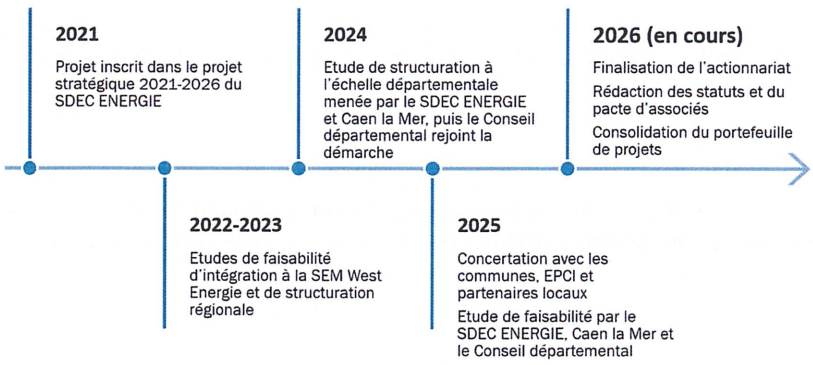
- *ACTE le plan de financement du projet de fourniture et d'installation d'une chaudière à granulés pour le centre de loisirs de la commune de Valdallière, tel que présenté ci-dessus ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROJET DE CREATION D'UNE SEM ENR

➢ **Etat d'avancement du projet :**

Un point d'étape du projet de création d'une SEM pour favoriser le développement des projets de production d'énergies renouvelables, est proposé en séance aux membres du Bureau Syndical.

L'origine du projet est ainsi rappelée :



Les ambitions des partenaires (CU Caen la mer, CD14 et SDEC ENERGIE) sont également rappelées :

- Servir de tiers de confiance pour les collectivités :
 - apporter une ingénierie locale,
 - codévelopper avec les acteurs du territoire,
 - inscrire l'action dans les stratégies locales
- Être un outil d'investissement pour capter localement la valeur des ENR
 - sécuriser la participation des collectivités,
 - impliquer citoyens et acteurs locaux,
 - favoriser les montages en circuits courts
- Agir comme outil d'aménagement durable
 - garantir des projets respectueux de l'environnement et du paysage,
 - rechercher l'acceptabilité sociale,
 - faciliter les projets techniquement/économiquement complexes

Le Conseil Départemental du Calvados et la communauté urbaine de CAEN la mer sont également favorables à la création d'une SPL, d'ici cette fin d'année.

Constat est fait que la SPL présente peu d'intérêt pour le SDEC ÉNERGIE qui propose déjà des prestations d'accompagnement similaires, (risque de concurrence compte tenu de la volonté affirmée d'ouvrir la SPL à toutes les communes du département).

Le Syndicat propose que soit étudiée la possibilité d'une participation « symbolique » (ne vaut pas accord d'intégration dans la structure à ce stade de la réflexion).

La confirmation « définitive » du choix d'intégrer, ou non, la structure se fera après restitution des éléments de la tranche conditionnelle.

La question de la gouvernance (Présidence de la SEM) et des moyens dédiés restent encore entière.

Le pilotage du projet est assuré par :

- Un comité de pilotage, dont Madame la Présidente propose la composition suivante pour ce qui concerne le Syndicat :
 - Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique et membre de la commission finances,
 - Camille VERNET-MORIN, Vice-Présidente en charge de la transition énergétique,
 - Isabelle LEROY, Vice-Présidente en charge de la sensibilisation, des services aux usagers et de la précarité énergétique.

 De son côté le conseil Départemental avait désigné Mesdames Amandine D'OLEON, Valérie DESQUESNE et Audrey GADENNE et la Communauté Urbaine devrait désigner ses représentants prochainement.
- Un comité technique composé des Directeurs Généraux des Services et/ou des Directeurs Généraux Adjoints,
- Une équipe projet, dont 2 coordinateurs techniques : le SDEC ÉNERGIE pour la SEM et le Conseil Départemental pour la SPL.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et désigne, à l'unanimité, Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Madame Camille VERNET MORIN et Madame Isabelle LEROY pour représenter le Syndicat au sein du comité de pilotage.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Philippe LEDAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission réunie 26 juin 2026 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 5EME TRANCHE 2026

La commission propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2026, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 2 projets, pour un montant de 164 427 € TTC.

VILLE	Catégorie Commune (FACE)	PROJET	LINEAIRE TOTAL VOIRIE PRINCIPALE 2025	LINEAIRE GLOBAL DE VOIRIE 2026	LINEAIRE DU PROJET	LINEAIRE DE VOIRIE 2025-2026	COUT DU PROJET TTC	OBSERVATIONS / PRIORISATION
HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	A	RUE DES SOURCES	1 244	945	65	2 189	31 560 €	Continuité et complément du projet "rue de la Corderie"
SOULEUVRE-EN-BOCAGE - ST MARTIN DES BESACES	C	BT RAMACHARD - IMPASSE DU PETIT CAUVILLE	0	1 110	500	1 110	132 867 €	Lié à un renforcement de réseau
TOTAL							164 427 €	

Madame la Présidente soumet la validation de ces deux projets au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOPTE la cinquième tranche de travaux 2026 d'effacement coordonné des réseaux (2 projets, pour un montant de 164 427 € TTC) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 5EME TRANCHE 2026

La commission propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2026, pour le raccordement au réseau public d'électricité concernant 32 projets, pour un montant de 886 755 € HT, dont 229 455 € HT de renforcement nécessaire à 9 projets d'extension et 657 300 € HT consacrés aux extensions.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOPTE la cinquième tranche de travaux de raccordement au réseau public d'électricité 2026 (32 projets, pour un montant de 886 755 € HT) ;*
- *DIT les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRAVAUX REALISES PAR LES LOTISSEURS PRIVES SOUS MANDAT DU SDEC ÉNERGIE (POUR LA DESSERTE INTERIEURE DE LOTISSEMENTS PRIVES)

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur des conventions de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage à mettre en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés.

Ces conventions sont basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
CREULLY-SUR-SEULLES (CREULLY)	Le Grand Clos 24 lots + 2 macrolots (38 logements au total)	SAS Le Grand Clos	Pose de 562 ml de réseaux BT souterrains + coffrets de branchement y compris pour armoire EP	75 800,86 €
GRANDCAMP-MAISY	Le Mont Brocquet 19 lots	SARL TERRE D'AVENIR	Pose de 184 ml de réseaux BT souterrains + coffrets de branchement y compris celui dédié au futur poste de refoulement Eaux Usées	32 961,01 €
ST-ANDRE-D'HEBERTOT	Le Jardin des Chevaliers II 17 lots	ZIG ZAG	Pose de 365 ml de réseau BT souterrain	43 020,89 €
ST MANVIEU NORREY	Les Jardins de la Mue – Tranche 2 13 lots	SAS BP3	Jonction BT et déroulages en tranchées ouvertes par l'aménageur de 26 ml de réseaux BT souterrains et reprise du réseau BT souterrain existant. 128 ml de réseaux BT souterrains. Branchements y compris pour future armoire EP	25 193,45 €
TOTAL				**176 976,21 €**

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces dossiers.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOPTE les quatre conventions de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage proposées permettant la réalisation par les lotisseurs ou les aménageurs privés de la desserte intérieure en commune rurale, pour un montant total de 176 976,21 € HT ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRAVAUX REALISES PAR LE SDEC ÉNERGIE SOUS MANDAT POUR COMPTE DE TIERS (COLLECTIVITES)

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur les conventions de réalisation de travaux d'effacement coordonné des réseaux par le SDEC ÉNERGIE sous mandat pour le compte de tiers (collectivités) :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
HEROUVILLE SAINT CLAIR	A	"BOULEVARD DE LA PAIX - RUES DU MILIEU ET SOURCES"	EP	634 154,84 €	103 468,67 €	16%
VILLERS BOCAGE	B1	"RUE SAUTS CABRIS & RUE JEAN LEBARON T"	EP	345 852,71 €	102 214,60 €	29%

Les projets de conventions ont été joints en annexe de la note de synthèse, adressée aux élus avec leur convocation.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE que le SDEC ÉNERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre des opérations d'effacement coordonné des réseaux « Rue des Sauts Cabris et Rue Jean Lebaron » à VILLERS BOCAGE et « Boulevard de la Paix – Rues du Milieu et Sources » à HEROUVILLE SAINT CLAIR ;*
- *ADOPTE les conventions correspondantes ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

EVOLUTION DES CONTRATS D'AMENAGEMENT DES PETITES COMMUNES RURALES (APCR/APCR+) EN CONVENTIONS

Par délibération en date du 11 juin 2021, le Bureau Syndical a approuvé le recours au Contrat d'Aménagement des Petites Communes Rurales (APCR) mis en place par le Département du Calvados et autorisé sa mise en œuvre pour les opérations réalisées par le SDEC ÉNERGIE, dans les conditions suivantes :

Conseil Départemental – CD14	Communes	SDEC ÉNERGIE
▪ subventionne les communes selon certaines typologies de projets ▪ 2 types : APCR / APCR+ (selon la commune)	▪ Choix de subvention annuelle / pluriannuelle (contrat tripartite) ▪ Par tranche de 20k€ (APCR) ou 75k€ (APCR+)	▪ Projets éligibles : Effacements, Eclairage public, Vidéo protection, Transition Energétique, ▪ Vecteur d'activité important (ex : 20% des dossiers « Effacement »)

De manière à renforcer la sécurisation juridique des aides attribuées et à formaliser davantage les relations entre le Département du Calvados, le SDEC ÉNERGIE et les communes bénéficiaires, le Département du Calvados a fait évoluer le dispositif « APCR » en substituant au contrat d'aide antérieurement utilisé une convention de subvention d'investissement.

Ce nouveau cadre conventionnel, élaboré et validé juridiquement par le Département du Calvados, intègre de nouvelles modalités et exigences en matière de prévention d'atteinte à la probité, de respect du principe de laïcité, de protection des données à caractère personnel, de gestion des avenants, ainsi que les procédures de résiliation et contentieux :

- **Modalités conservées** *(déjà incluses dans un avenant au contrat initial)* **:**
 - Montants annuels mobilisables,
 - Durée maximale de la convention de subventionnement (5 ans),
 - Non sollicitation de subvention sur la même typologie pendant la durée de la convention,
 - Autofinancement par le maitre d'ouvrage > 20%,
 - Subvention ≤ participation de la commune,
 - Obligation de la pose d'un génie civil pour la fibre (à confirmer),
 - Démarrage des travaux sous 3 ans / demande de paiement sous 5 ans,
 - Possibilité de versement en 3 fois (2 fois antérieurement),
 - Possibilité de contrôle par le CD14.
- **Nouvelles modalités / exigences :**
 - Prévention des atteintes à la probité (loi Sapin II),
 - Charte départementale de la laïcité,
 - Protection des données (RGPD),
 - Encadrement des avenants,
 - Procédure de résiliation et contentieux détaillés.

Madame la Présidente soumet cette proposition d'évolution du contrat APCR vers une convention de subvention d'investissement à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *PREND ACTE de l'évolution du contrat APCR vers une convention de subvention d'investissement ;*
- *APPROUVE les modèles de conventions types de subvention d'investissement proposé par le Département du Calvados dans le cadre des dispositifs APCR et APCR+ ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les conventions à venir ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

Départ de Monsieur Régis DELIQUAIRE.

SENSIBILISATION, SERVICES AUX USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

En l'absence de Madame Isabelle LEROY, Vice-Présidente en charge de la sensibilisation, des services aux usagers et de la précarité énergétique, et sur invitation de Madame la Présidente, Monsieur Alban RAFFRAY présente les travaux de la commission, réunie le 25 juin 2026 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE – SOLIHA ET CDHAT

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il est proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les demandes d'aides reçues de SOLIHA et du CDHAT.

Madame la Présidente propose de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

➢ **SOLIHA :**

Référence du dossier	Commune	Ressources	Achat de – de 2 ans	Montant des travaux TTC	Auto-financement *(aide du SDEC incluse)*	DPE		Montant de l'aide proposée *(Frais d'accompagnement inclus de 300€)*
						Avant Travaux	**Après Travaux**	
SOL-2026-6	Courseulles-sur-Mer	Très modestes	X	18 879 €	16 %	E	B	2 300 €
SOL-2026-7	Cagny	Très modestes	X	43 852 €	18 %	F	B	2 300 €
SOL-2026-8	Mutrécy	Très modestes	X	42 666 €	20 %	F	C	2 300 €
SOL-2026-9	Le Castelet (St-Aignan-de-Cramesnil)	Très modestes	X	33 896 €	11 %	G	D	2 300 €
SOL-2026-10	Ouistreham	Très modestes	X	40 025 €	7 %	F	C	2 300 €
SOL-2026-11	Langrune-sur-Mer	Modestes		43 661 €	23 %	E	C	1 800 €
TOTAL								**13 300 €**

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'attribution des six aides ci-dessus pour un montant total de 13 300 € (frais d'accompagnement inclus) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre de cette décision et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

➢ **CDHAT :**

Référence du dossier	Commune	Ressources	Achat de – de 2 ans	Montant des travaux TTC	Auto-financement *(aide du SDEC incluse)*	DPE		Montant de l'aide proposée *(Frais d'accompagnement inclus de 300€)*
						Avant Travaux	**Après Travaux**	
CDH-2026-3	SOULEUVRE EN BOCAGE (Le Bény Bocage)	Très modestes		30 303 €	16 %	F	C	2 300 €
CDH-2026-4	VIRE NORMANDIE (Vire)	Très modestes		28 705 €	15 %	G	D	2 300 €
CDH-2026-5	RYES	Très modestes		39 145 €	14 %	G	D	2 300 €
CDH-2026-6	VIRE NORMANDIE (Vire)	Très modestes		14 307 €	3 %	F	D	2 300 €
CDH-2026-7	VALDALLIERE (Vassy)	Très modestes		36 881 €	16 %	G	C	2 300 €
CDH-2026-8	SOULEUVRE EN BOCAGE (St Martin des Besaces)	Très modestes	X	42 605 €	23 %	G	D	2 300 €
CDH-2026-9	FLEURY-SUR-ORNE	Très modestes		64 182 €	45 %	G	C	2 300 €
CDH-2026-10	FLEURY-SUR-ORNE	Très modestes	X	32 326 €	16 %	F	D	2 300 €
TOTAL								**18 400 €**

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE attribution des huit aides ci-dessus pour un montant total de 18 400 € (frais d'accompagnement inclus) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre de cette décision et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AVENANT N°3 A LA CONVENTION DEPARTEMENTALE DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DU DISPOSITIF SOLIDARITE ENERGIE DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT POUR 2026 (FS2E - EX FSE)

Pour rappel, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) institué par le Département du Calvados permet de faciliter l'accès et le maintien dans les logements locatifs privés et publics pour les familles les plus démunies. Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement que sont :

- L'aide à l'accès à un logement locatif, le maintien dans un logement locatif, l'accompagnement social lié au logement,
- L'attribution d'aides financières permettant de faire face à des impayés de gaz d'électricité ou d'eau. Cette aide s'inscrit dans le dispositif du fonds de solidarité pour l'énergie (FSE).

Il est abondé par plusieurs partenaires :

- Fournisseurs d'énergie : EDF, ENGIE, Total Energie et Octopus,
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- SDEC ÉNERGIE,
- Département (selon les dépenses et le montant des autres dotations partenariales - variable d'ajustement).

Le SDEC ÉNERGIE, qui abonde le Fonds de Solidarité Energie (FSE) depuis 1994, s'est fixé l'objectif de réduire les situations de précarité énergétique et lui consacre chaque année un budget.

2 types d'aides :

- Aide ponctuelle au paiement des factures d'énergie, dans la limite de 400 €/an *(situations particulières et préoccupantes : déplafonnement possible jusqu'à 1 000 €)*
- Aide à l'acquisition d'un appareil électroménager peu énergivore, dans la limite de 450 €

La convention de partenariat avec le Département, signée pour la période 2023-2025, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2026 par avenant, par délibération du Bureau Syndical en date du 26 septembre 2025, de manière à laisser le soin aux nouvelles instances de statuer sur le renouvellement de l'engagement du syndicat dans ce dispositif à plus long terme.

Il a ainsi été acté que le montant et les modalités de versement de la subvention pour 2026 seront précisés par avenant au cours du 1er semestre 2026, au regard des éléments de bilan de l'année 2025 et des recettes alors connues à cette échéance.

Sur proposition de la commission, Madame la Présidente propose donc au Bureau Syndical de prévoir le montant et les modalités de versement de la subvention suivantes :

- Montant de la subvention du SDEC ÉNERGIE à déterminer :
 - ✓ au regard de l'état des dépenses et du nombre d'aides arrêtées sur le volet énergie du FS2E au 15 septembre 2026, avec la volonté de maintenir un pourcentage de participation du syndicat conforme au budget prévisionnel tel que présenté par le Conseil Départemental,
 - ✓ dans la limite de 30 000 €, inscrit au budget 2026.
- En cas de non-transmission des données nécessaires par le Département, permettant notamment d'apprécier l'utilisation du budget prévisionnel, avant le 30 septembre, aucune subvention ne sera versée pour 2026.
- Versement de la subvention en décembre 2026.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACTE l'avenant n°3 à la convention de partenariat avec le Département du Calvados pour la gestion du dispositif solidarité énergie du fonds de solidarité pour le logement 2023-2026 ;*
- *APPROUVE les modalités de détermination et de versement de la dotation du SDEC ÉNERGIE pour l'année 2026 (détermination de son montant sur présentation d'éléments chiffrés par le Département sur le volet « Energie » du FS2E, avant le 30 septembre 2026, dans la limite d'un montant de 30 000 €, inscrit au budget 2026) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant (joint en annexe), ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Sans aucune observation, Madame la Présidente lève la séance à 12h00.

Le Secrétaire de séance,

Jean LEPAULMIER

La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE